Mis en ligne le 15/10/2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 084-200044402-20251015-2025_33_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2025-33-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Demande de subvention auprès de la Région SUD-PACA pour la mise en œuvre d'une mission de maitrise d'œuvre visant la mise en œuvre de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Roaix- Missions PRO et DLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux délégations du Président,
Vu la délibération n°2024-30 visant l'approbation du programme d'actions hydromorphologique et le niveau d'ambition à déployer par le SMOP,
Vu la délibération n°2025-22 du SMOP l'approbation du programme d'actions prévisionnel 2026,
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale a engagé en 2021 une vaste étude hydromorphologique sur son périmètre d'intervention.
Cette démarche a abouti à :

- L'acquisition de connaissances par la modélisation de crues de l'Ouvèze selon plusieurs scénarios,
- La réalisation d'un diagnostic hydromorphologique de l'Ouvèze et de ses affluents principaux,
- La détermination de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Ouvèze, dit « Espace Ouvèze Concerté », acté par délibération du comité syndical,
- La définition d'un programme d'actions sur 20 ans, acté par délibération du comité syndical et objet d'une action du PAPI de l'Ouvèze Provençale,
- Le développement d'une action au stade AVP.

La présente prestation s'inscrit dans le contexte de mise en œuvre de l'action BA_O_05 du programme défini en 2024 et développée au stade AVP.
Cette action vise la réouverture de la bande active de l'Ouvèze sur les communes de Vaison-la-Romaine et Roaix dans le Vaucluse.

La présente demande vise le développement de l'avant-projet développé par SCE en 2024 de réouverture de la bande active de l'Ouvèze sur les communes Vaison-la-Romaine et Roaix (Vaucluse) au stade PRO ainsi que la constitution d'un dossier loi sur l'eau.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté :

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 084-200044402-20251015-2025_33_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2025-33-P

Organismes	Montants en € HT	Taux de participation prévisionnel
Région SUD PACA	10 500	30 %
AERMC	10 500	30 %
CD 84	7 000	20%
Total subventions en €	**28 000 €**	**80%**
Autofinancement SMOP	7 000 €	20%
Total en €	**35 000 €**	**100%**

SOLLICITE auprès de la Région SUD-PACA, une subvention d'un montant de 10 500 € pour le financement de la mission susmentionnée.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 15 OCT. 2025

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE * ENTRECHAUX 84340

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.